



Compte rendu du CSAL du 24/06/2025

La CGT a lu une déclaration liminaire

Notre suggestion de future directrice n'a étonné personne sauf notre directeur par interim ...qui attend sagement la publication du bulletin officiel !

Après le point pour approbation du procès verbal du CSAL du 14/01/2025, la CGT s'est abstenue car nous ne sommes pas qu'une chambre d'enregistrement, nous avons abordé l'ordre du jour :

2 points pour information ont été abordés.

Le 1^{er} : point d'étape du transfert des créances des professionnels au PRS a permis à notre camarade de solidaires finances publiques, par ailleurs cadre A au PRS, d'apprendre un projet de déménagement de son pôle avec une proposition de 3 plans !! Une très bonne image du dialogue à la fois social (la CGT n'a pas vu les plans) et hiérarchique (tout ce passe entre la direction et les chefs de postes).

Il a été confirmé que les agents qui ne veulent pas suivre la mission vers le PRS resteront au SIE.

Les appels au SIE concernant les créances transférées au PRS seront traités par le SIE. Si le dossier est complexe, les éléments seront joints via une fiche com inter-service ou par la prise d'un rendez-vous sur la plateforme APRDV qui sera assuré par les collègues du PRS.

La direction a demandé depuis décembre 2024 l'apurement de dossier constitué uniquement de pénalités, soit 30 % des dossiers, sans résultats concrets. La CGT se pose la question du temps dégagé à cette tâche !

Un point sera fait en fin d'année si la nouvelle directrice le veut bien .

le 2ème : tableau de veille sociale (TBVS)

« Il fournit localement aux acteurs en charge de la prévention un constat objectif permettant d'identifier des situations à risques, de suivre leur évolution et d'agir en conséquence. »

Pourtant nous avons là un document très statistique ou nous nous situons assez bien par rapport à la moyenne nationale.

Le taux de rotation au SIP de Poitiers n'est pas indiqué. Le turn over étant identique à celui de l'année précédente la direction estime que l'évolution est stable donc le service ne ressort pas dans les situations à risques. Parlez-en aux collègues du SIP de Poitiers !

La CGT a demandé si une information aux agents sur la RGP et les arrêtés déjà pris allait être faite . Des questions ont été posées à la centrale notamment par rapport à l'accompagnement des agents. Pour rappel, en cas de problème la protection fonctionnelle ne nous est pas octroyée.

27 fiches de signalement ont été effectuées en 2024, la direction a volontairement omis de présenter 6 d'entre elles à la formation spécialisée (ex CHSCT).

La CGT a demandé combien d'accidents non pas été reconnu comme accidents de service. 3 ou 4 selon la direction